

**Soutenir votre entreprise  
dans sa transition numérique.**



## UN COURS DE 3H =

UNE SESSION DE COACHING  
COLLECTIF EN PLUS

Pour chaque bloc de cours réalisé, vous aurez le droit d'assister à une deuxième partie de formation entièrement personnalisée et créée entièrement pour répondre aux problématiques majeures que vous auriez rencontrée en mettant vos nouvelles connaissances en application.

## COMMENT ÇA FONCTIONNE?

D'abord, vous terminez votre cours de 3h et ceci vous donne accès à un groupe de partage de type codéveloppement virtuel privé.

Sur ce groupe privé, vous pourrez partager vos bons coups et demander de l'aide à vos pairs (ceux qui, comme vous, on fait la formation). Dans la plupart des cas, vous trouverez sûrement un dépannage suffisant ainsi.

Mais, par la suite, que faire des problématiques récurrentes rencontrées par une majorité d'entre vous suite à votre formation?

C'est là qu'intervient le principe du coaching collectif: 1h à 3h de formation supplémentaire sont allouées pour un renforcement sous forme de webinaire interactif dans les semaines qui suivent votre cours. Ce cours de renforcement sera effectué par le même formateur que celui que vous aurez eu pour le cours standard.

Donc lorsqu'une problématique ressort au sein du groupe privé en ligne, un 2e cours personnalisé est alors programmé avec le formateur pour les étudiants ayant rencontré cette difficulté.

La durée de cette session de coaching collectif peut aller de 1h à 3h dépendant du temps estimé nécessaire par le formateur et du nombre de problématiques retenues pour un renforcement.

Ces outils d'accompagnement que sont le groupe privé en ligne et le coaching collectif sont là pour assurer un apprentissage correspondant réellement à votre profil d'apprenant ainsi qu'à vos besoins professionnels.

# COÛTS ET REMBOURSEMENT SALARIAL

À partir de 350\$ pour un bloc  
de 3h de formation

(incluant en plus au moins 1 à 3h de coaching collectif et l'accès à un groupe privé virtuel d'entraide)



## REMBOURSEMENT SALARIAL

Lorsqu'un salarié est inscrit à une formation, chaque heure effectuée fera l'objet d'un remboursement salarial équivalent à **50%** du salaire de l'employé, et ce jusqu'à un maximum de **25\$ de l'heure**. Un justificatif de salaire (ex.: fiche de paie) sera demandé.

Les pigistes et les bénévoles ne sont pas éligibles à un remboursement salarial de leurs heures de formation.

Pour chaque bloc de formation de 3h, un salarié peut donc prétendre à un remboursement salarial pouvant aller jusqu'à un maximum de **75\$**.

### À titre d'exemple:

Un employé est inscrit et participe à 15h de formation. Son salaire est de 35\$/h.

>> **50% de 35\$ = 17,5\$/h en remboursement.**  
Donc pour 15h de formation effectuée, vous devriez recevoir un remboursement salarial de **262,50\$**.

Il est à noter que les sessions de coaching collectif auquel le salarié a participé sont éligibles à un remboursement salarial.

Les remboursements salariaux se font sur une base mensuelle ou trimestrielle. L'horaire exact vous sera communiqué à l'automne 2021.

## COÛT D'UNE FORMATION DE 3H

Le coût de la formation à la charge de l'entreprise participante varie légèrement d'une formation à l'autre. En moyenne, il se situera autour de **350\$ pour 3h de formation**.

### À titre d'exemple:

Un employé est inscrit et participe à 15h de formation.

Le coût total de ses formations devrait se situer autour de **1750\$**.

Si son salaire est de 35\$/h >> **50% de 35\$ = 17,5\$/h en remboursement.**

Donc pour 15h de formation effectuée, vous devriez recevoir un remboursement salarial de **262,50\$**.

Dans cet exemple fictif, le coût final réel de la formation (une fois le remboursement salarial effectué) aura donc été de : **1750\$ - 262,50\$ = 1487,50\$** seulement pour 15h de formation avec un employé dont le salaire est de **35\$ de l'heure**.

En collaboration avec :

**FORMATIONS  
INFOPRESSE®**

Avec la participation financière de :

**Québec**